

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre à 18 heures

### Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	6
- votants	7
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

04 décembre 2020

### OBJET

**Attribution d'une subvention à l'association INCLU & NOUS**

### VOTE

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Chantal FRATACCI - Jean-Marc MANUEL  
- Josette GRAZIANI - Joseph NASICA  
- Sébastien ROLLES - Pierre NASICA

Absent : Jean COLONNA, a donné procuration à Jean-Marc MANUEL

Madame Josette GRAZIANI a été nommée secrétaire

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention qu'il a reçue de l'association « INCLU & NOUS ».

Cette association, toute récente, a pour but de promouvoir et développer les prises en charge de personnes avec handicap selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé et d'accompagner au mieux les enfants, adolescents et adultes avec autisme.

Considérant que l'autisme touche aujourd'hui environ un enfant sur 150 et que les associations font un travail exemplaire et reconnu, le maire propose d'aider cette association en lui allouant une subvention d'un montant de 600 €.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire et compulsé les documents détaillant les activités ainsi que le budget prévisionnel de cette association, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'aider cette association et approuve, à l'unanimité, la proposition du maire et précise que la somme de 600 € sera prélevée sur le budget de fonctionnement 2020, au compte 6574/65.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous – préfecture de CORTE

Le 11 décembre 2020

et publication, affichage ou notification

Du 10 décembre 2020

Le Maire



Signature

050111  
310045